

Projet « *De l'eau pour Pibsé* »

Amélioration de l'accès à l'eau potable et promotion de l'éducation environnementale



Rapport final

Table des matières

Introduction	3
1 Contexte, genèse et historique du projet	4
2 Objectifs et résultats obtenus	5
2.1 Objectifs généraux	5
2.2 Résultats obtenus au niveau de l'école primaire	5
2.3 Résultats obtenus au niveau du quartier	8
3 Montage et acteurs	9
4 Bilan financier	10
4.1 Coût du projet	10
4.2 Financement du projet	11
4.3 Commentaires	11
5 Retour sur la réalisation du projet	12
5.1 Lancement du projet	12
5.2 Ralentissement des activités à la suite de la pandémie de la Covid-19	12
5.3 Travaux au niveau de l'école	12
5.4 Travaux au niveau du village	13
5.5 Remise des installations aux bénéficiaires et à la commune	14
6 Bilan et perspectives	15
6.1 Succès du projet	15
6.2 Faiblesses du projet	15
6.3 Suites possibles	16
Annexes	17
Annexe 1 – chronogramme du projet	18
Annexe 2 – bilan des appels à dons	19
Annexe 3a – Procès verbal de remise du forage de Silmissen	20
Annexe 3b – Procès verbal de remise des installations de l'école	24
Annexe 4 - Références documentaires	28
Annexe 5 – Présentation synthétique des acteurs du projet	29

Introduction

Initié courant 2019 par quelques amis désireux de répondre à la sollicitation d'un de leurs anciens partenaires au Burkina Faso, le projet “de l'eau pour Pibsé” a permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable à l'école et dans un quartier de ce village de la commune de Doulougou, et de contribuer à l'éducation environnementale de ses enfants. Ceci a été rendu possible par la mobilisation de différents acteurs et soutiens, institutionnels comme individuels, à qui le présent rapport est destiné.

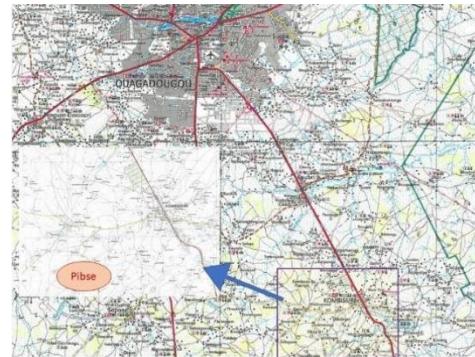
D'un budget global de 41 552 euros, soit 27 256 630 francs CFA, réparti en deux phases (24 544 euros pour la phase1 et 14 978 euros pour la phase2, hors frais de coordination générale), le projet « de l'eau pour Pibsé » est le fruit d'une collaboration multi-acteurs, associant des parties prenantes au Nord et au Sud.

Après un rappel historique du contexte et de la naissance du projet, le présent document en présente les résultats obtenus, en regard des objectifs initiaux, le montage et les acteurs impliqués ainsi que le bilan financier. Il revient ensuite sur les faits marquants du déroulement du projet et évoque enfin quelques enseignements à en tirer et quelques perspectives de suites possibles.

1 Contexte, genèse et historique du projet

Le village Burkinabè de Pibsé est rattaché à la commune rurale de Doulougou, dans la province du Bazega. Il se trouve à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Ouagadougou et à 7 kilomètres de Kombissiri, chef lieu de la province. Le projet concernait plus précisément le quartier Silmissen, où est située l'école primaire du village.

Le projet a été initié par quelques anciens membres d'une équipe de football de Ouagadougou, à la suite de la sollicitation de leur ancien gardien de but concernant les difficultés d'accès à l'eau dans ce quartier où il réside.



Lors des premiers échanges menés début 2019 avec celui-ci et le chef du village, l'intérêt de privilégier une action collective profitant à un plus grand nombre de villageois et pouvant s'inscrire dans la durée par rapport à un appui ponctuel s'est fait jour. L'intervention des antennes locales des ONG CEAS et Morija a ensuite permis de mieux cerner les enjeux, contraintes et modalités de réalisation du projet, et de déterminer un budget prévisionnel de 36 000 euros.

Ceci a été formalisé au travers de deux documents produits par le CEAS :

- *Rapport de la mission d'analyse de la demande d'adduction d'eau pour la consommation domestique et la production maraîchère à Pibsé (juillet 2019)* ;
- *Note conceptuelle du projet Pibsé – accès à l'eau potable BF-F2001 (décembre 2019)*.

Le coût estimé du projet dépassait les capacités financières de ses initiateurs ; cependant, les promesses de soutien individuelles récoltées par suite d'un appel à dons lancé fin 2019 et l'engagement du CEAS à contribuer significativement au budget permettaient de couvrir 80% de celui-ci. La décision a alors été prise **le 31 janvier 2020** de

- lancer une première tranche de travaux, correspondant à la réhabilitation du forage de l'école et la création d'un nouveau forage au village,
- se constituer en association (loi 1901) pour piloter le projet et rechercher les ressources complémentaires nécessaires.

En parallèle de la réalisation des travaux, la poursuite des réflexions et prospections pour trouver le financement complémentaire a conduit courant 2020 à redimensionner le projet sur le plan technique, en le décomposant en 2 phases, et à en réactualiser le budget.

Ceci a été formalisé, dans le cadre d'une réponse à l'appel à projets « solidarité internationale » des Métropole et Ville de Lyon, dans la *note descriptive de présentation du projet « promotion de l'éducation environnementale à l'école de Pibsé »* (juin 2020).

Le financement a pu être assuré par l'obtention d'une subvention de la Métropole de Lyon, des apports complémentaires du CEAS et de Morija, et un nouvel appel à dons lancé par LMDO. Ceci a permis la réalisation des actions complémentaires au cours du premier semestre 2021.

Le chronogramme complet du projet est détaillé en annexe 1 du présent rapport.

2 Objectifs et résultats obtenus

2.1 Objectifs généraux

Ces éléments avaient été formalisés initialement dans la note conceptuelle de projet « *Pibsé – accès à l'eau potable n° BF-F2001* » (décembre 2019) ; ils ont été complétés concernant le jardin pédagogique dans la *note descriptive* incluse dans la réponse à l'appel à projets 2020-2 (Ville et Métropole de Lyon) en juin 2020.

L'objectif général recherché à travers le projet était de contribuer à un accès durable à l'eau potable, à la sécurité alimentaire et à l'éducation à l'environnement et à l'agriculture sensible à la nutrition en milieu scolaire dans le village de Pibsé.

Les objectifs spécifiques ont été déterminés sur la base de l'expression des problèmes et besoins exprimés par les habitants du village et les enseignants de l'école primaire de Pibsé. Concrètement il s'agissait de :

- renforcer l'accès à l'eau potable pour les ménages du village de Pibsé ;
- réhabiliter les infrastructures d'accès à l'eau potable de l'école primaire de Pibsé ;
- promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire ;
- enseigner aux écoliers les principes d'une agriculture biologique et respectueuse de l'environnement ;
- favoriser les bonnes pratiques alliant production et nutrition en milieu scolaire.



La pompe manuelle à l'école et le puits à grand diamètre du quartier

Les bénéficiaires identifiés du projet étaient :

- les 350 élèves de l'école primaire de Pibsé, et leurs 10 enseignants,
- les ménages et les maraîchers du quartier Silmissen.

2.2 Résultats obtenus au niveau de l'école primaire

Infrastructures et équipements :

- Le forage préexistant à ce niveau a été réhabilité : la pompe India a été remplacée par une pompe Volonta et les abords du forage assainis et sécurisés par la réalisation d'une margelle et de murets de protection.
 - Dans un deuxième temps, en lien avec l'aménagement du jardin pédagogique de l'école, le forage a été équipé d'un système de pompage électrique alimenté par deux panneaux solaires, et d'un réservoir de 5 m³.



La pompe Volonta installée à l'école et le réservoir

- Un lave main destiné aux élèves a été réalisé, dans l'optique de contribuer à l'hygiène sanitaire en milieu scolaire à travers un lavage régulier des mains.
 - En complément, dans le cadre d'une action d'urgence initiée en Suisse par rapport à la pandémie de Covid-19, Le CEAS a doté l'école de lave-mains à pédales, déposés devant chaque classe.



Le lave mains construit à l'école

- Dans le but de protéger les installations, le forage a été clôturé par un grillage. Trois points d'accès à l'eau ont été installés (le premier à l'intérieur du jardin, le second à proximité du forage et le dernier à proximité du lave main réalisé dans la cour de l'école) ; ils sont équipés de système de contrôles permettant d'arrêter la fourniture de l'eau pendant les jours sans cours et de gérer les pannes localisées des robinets sans que ça n'affecte tous les autres branchements.

Aménagement d'un jardin pédagogique

- Une aire de 2320 m² a été clôturée, représentant une superficie exploitable de 2000 m². En complément de l'équipement du forage (voir plus haut), deux réservoirs en béton de 2 m³ chacun ont été construits pour permettre de faciliter l'accès à l'eau au niveau du jardin et permettre un arrosage manuel aux élèves.
- En corollaire de cet aménagement 2 représentants des parents d'élèves et 2 enseignants ont été désignés pour superviser l'exploitation du jardin.
- L'école a bénéficié d'un lot de matériel pour faciliter l'exploitation du jardin et d'un guide pratique sur le jardinage.
- Les travaux préparatoires à la mise en place de la pépinière et à la plantation de haies ont été réalisés. Des semis et plantations ont ensuite été faits et entretenus par les élèves. Un exercice de compostage en tas avec la bouse de vache a été réalisé par les élèves et les 4 responsables du jardin.



Figure 5: vues du jardin

Formation

- La formation des enseignants en hygiène et assainissement a été réalisée d'une part du 7 au 8 mai 2020 et d'autre part du 10 au 11 mars 2021. Au cours de cette formation des guides pédagogiques sur l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire ont été remis à chaque classe ainsi qu'un kit de boîtes à images pour l'animation de clubs d'hygiène et d'assainissement.
 - En sus, les enseignants ont été formés à la fabrication du savon liquide en vu de fabriquer leur propre savon liquide pour le nettoyage des latrines et l'approvisionnement des boîtes de savons liquides des dispositifs de lave-mains à pédales.



Séance de formation des enseignants de l'école

- Les 4 personnes désignées pour gérer le jardin pédagogique ont été formées sur l'approche agroécologie, la mise en place et la gestion petite pépinière (type, choix, préparation, ensemencement, arrosage, entretien, prélèvement), les apports de fertilisants, le compostage en tas, la préparation des planches, le repiquage, l'irrigation, l'entretien des cultures, la protection des cultures et l'assolement/rotation.



Démonstrations et exercices au jardin

Remise des installations

- L'ensemble des installations et équipements réalisés à l'école dans le cadre du projet a été formellement remis aux bénéficiaires, à travers la signature d'un procès-verbal signé par LMDO, le CEAS, La commune de Ouagadougou et le directeur de l'école (voir en annexe 3b).

2.3 Résultats obtenus au niveau du quartier

Infrastructures et équipements :

- Un forage a été réalisé à proximité du puits à grand diamètre existant, à une profondeur de 52 mètres ; il a été équipé d'une pompe immergée *Grundfos*, alimentée par des panneaux solaires de 1020 WC. Cette pompe alimente, avec un débit stabilisé à 2.5 m³/h, deux réservoirs de 5 m³ répartis comme suit :
 - Un réservoir pour les besoins en eau potable des ménages,
 - Un réservoir pour les besoins en eau des producteurs maraîchers, incluant une réserve de 1 m³ permettant de privilégier la desserte en eau potable grâce à un système de by-pass.
- Pour faciliter le suivi des consommations en eau, des compteurs débitmétriques ont été installés avant chaque point d'accès à l'eau.



Le forage, avec ses capteurs solaires et réservoirs

Formation et gestion de l'équipement

Formation à la maintenance du forage

- Deux jeunes du village ont été formés à l'entretien technique du forage et de ses équipements, par le Centre Sainte Famille de Saaba (prestataire ayant réalisé les installations d'exhaure).



Le bureau exécutif avec les partenaires et les responsables de la mairie de Doulougou

Aide à la formalisation de l'usage de l'eau

- Des règles et conditions d'exploitation du forage et d'accès à l'eau pour les populations du quartier Silmissen ont été élaborées. Pour ce faire, un comité de 10 personnes constitué de leaders communautaires, du responsable coutumier et de personnes ressources du village a été mis place pour travailler avec le CEAS.

- Par la suite ces règles ont été soumises à l'examen et approbation de la communauté des villageois concernés.

Mise en place du comité de gestion

- Les villageois ont procédé le 27 novembre 2020 à l'élection d'un bureau exécutif chargé du suivi de l'application de ces règles, composé de 7 membres.

Remise des installations

- Le forage et ses équipements ont été formellement remis aux bénéficiaires, à travers la signature d'un procès-verbal signé par LMDO, le CEAS, La commune de Doulougou et le président du comité de gestion (voir en annexe 3a).

P. SAVARY (LMDO) remettant officiellement le forage à M. COMPAORE, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Doulougou



3 Montage et acteurs

Constituée à cette occasion, et principal financeur du projet (à hauteur de 45%), l'association « **les Margouillats de Ouaga** » (**LMDO**) en a assuré le pilotage institutionnel, et joué, de facto, le rôle de maître d'ouvrage en l'absence d'association formelle de la Commune de Doulougou à sa réalisation. Il a bénéficié à ce niveau de l'appui du **Centre écologique Albert Schweitzer (CEAS)**, ONG suisse, co-financeur à hauteur de 38%.

Le **bureau de coordination du CEAS au Burkina (CoBF/CEAS)**, antenne locale de celui-ci, a assuré le pilotage opérationnel de l'opération sur place, en étant le maître d'œuvre de conception et d'exécution, et conduisant au nom de LMDO la concertation avec les acteurs locaux (bénéficiaires et commune).

L'ONG **Morija** est intervenue comme prestataire dans le suivi des travaux d'infrastructure (forages) et la réalisation des actions de formation et de mise en œuvre du jardin. Elle a également contribué au financement du projet à hauteur de 5%.

Ce montage a été formalisé au travers de la signature par LMDO de deux *conventions bilatérales de partenariat*, avec le CEAS d'une part, et avec Morija d'autre part.

Au niveau local, les bénéficiaires du projet (**directeur et enseignants de l'école, parents d'élèves, villageois du quartier Silmissen**) ont été étroitement associés tout au long du projet, notamment au travers d'une réunion publique de lancement (3 mars 2020), de la mise en place d'un comité de suivi, et de la concertation relative à la création du comité de gestion du forage, ou de la cérémonie publique de remise du forage (27 janvier 2021).

Parmi ceux-ci,

- Amidou Ouedraogo, principal initiateur du projet, a été l'interlocuteur privilégié de LMDO et du CEAS tout au long de la préparation du projet, et a intégré le comité de suivi,
- Yahaya Compaore, directeur de l'école primaire, et également membre du comité de suivi, a joué un rôle moteur dans la préparation et la réalisation du projet.

Par ailleurs, la population du quartier s'est directement impliquée dans la réalisation du projet par des facilitations pour la mobilisation des agrégats et la disponibilité d'une main d'œuvre de qualité pour les différents chantiers.

Une présentation synthétique des partenaires techniques et financiers figure en annexe 5.

4 Bilan financier

4.1 Coût du projet

Le coût total du projet est présenté ci-après selon la décomposition formelle en deux phases adoptée en juin 2020 lors de cette actualisation.

Phase 1 – amélioration de l'accès à l'eau

Postes	Prévu	Réalisé
1- Appui à l'école primaire	4 572	4 573
<i>Réhabilitation du forage (changement pompe)</i>	3 810	3 811.23
<i>Aménagement de lave-mains</i>	762	762.25
2- appui au quartier Silmissen	17 907	17 913
<i>Réalisation d'un forage positif</i>	6 477	6 479.08
<i>Pompe immergée Grundfos</i>	5 334	5 335.72
<i>Réservoirs d'eau (2 x 5 m3)</i>	4 572	4 573.47
<i>Assistance à la mise en place système de gestion du forage</i>	1 524	1 524.49
5- Pilotage opérationnel du projet	2 640	2 058
<i>Coordination, réunions, suivi terrain, communication</i>		
Montant total du projet	25 119	24 544

Phase 2 – promotion de l'éducation environnementale à l'école

Postes	Prévu	Réalisé
1- Aménagement du jardin pédagogique	7 500	8 408
<i>Installation de clôture et bassins</i>	1 600	3 278
<i>Achats de petits matériels de jardinage</i>	500	533
<i>Installation d'un réservoir d'eau (5m3)</i>	2 600	2 249
<i>Équipement d'entraînement solaire de la pompe du forage</i>	2 800	2 348
2- Intrants pour le démarrage du jardin pédagogique	700	548
<i>Dotation initiale en plants et graines</i>	400	91
<i>Mise en place de la production locale de compost</i>	300	457
3- Formation de formateurs, démonstrations	2 400	2 440
4- Assistance technique à l'exploitation du jardin	1 500	1 524
5- Pilotage opérationnel du projet	2 300	2 058
<i>Coordination, réunions, suivi terrain, communication, aide à la mise en place de la structure de gestion</i>		
Montant total du projet	14 400	14 978

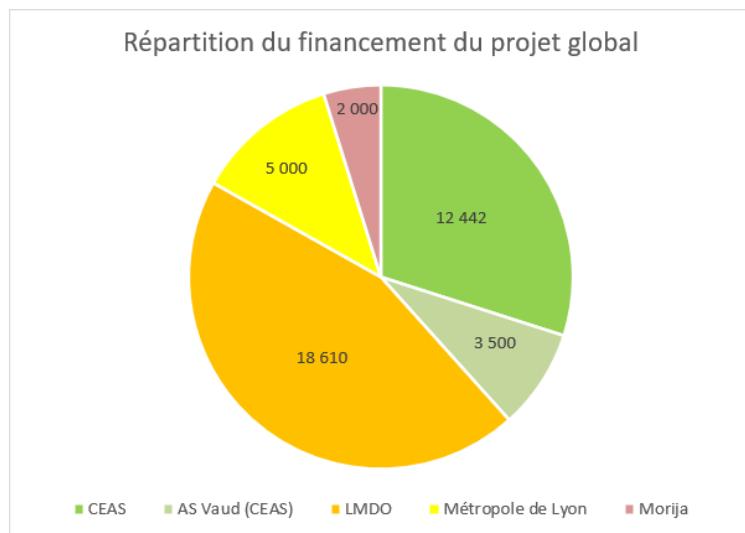
Gestion du projet – CEAS Suisse

Postes	prévu	réalisé
Coordination générale	2 091	2 030
Total général	41 610	41 552

4.2 Financement du projet

Le financement du projet a été assuré par quatre sources selon la répartition suivante.

- La plus grosse partie (45%), apportée par LMDO, provient essentiellement de dons individuels de ses membres et soutiens, sollicités par les initiateurs du projet au travers de 2 appels à dons dédiés (cf. annexe 2), au démarrage du projet puis pour le bouclage du budget de la phase 2.
- Le CEAS a apporté une contribution significative (38%), notamment au démarrage du projet, sur ses fonds propres et grâce à une contribution volontaire de l'un des soutiens permanents en Suisse, l'association CEAS du canton de Vaud.
- La métropole de Lyon a octroyé à LMDO une subvention de 5 000 euros pour la phase 2 du projet, dans le cadre de son dispositif d'appel à projets solidarité internationale conjoint avec la Ville de Lyon.
- L'ONG Morija, par ailleurs directement engagé dans la réalisation du projet (voir plus haut §3), a contribué au bouclage du financement de la phase 2 à hauteur de 2 000 euros.



4.3 Commentaires

Le budget prévisionnel du projet, actualisé à hauteur de 41 610 euros en juin 2020, a été globalement respecté, grâce à la gestion rigoureuse du CoBF/CEAS et aux efforts consentis par celui-ci en matière de coordination et suivi du projet sur site.

La contribution initiale du CEAS et de son association de soutien du canton de Vaud a été un élément essentiel pour le lancement du projet, tant par l'apport qu'elle représentait que par l'effet mobilisateur qu'elle a pu avoir en crédibilisant la démarche de LMDO.

La jeunesse de l'association LMDO a constitué un frein dans la mobilisation de ressources institutionnelles, la plupart des bailleurs potentiels faisant d'une ancienneté de quelques années un critère d'éligibilité à leurs mécanismes de financement de projets humanitaires. Cela a pu être compensé par la forte mobilisation des soutiens individuels, que ses membres fondateurs ont su sensibiliser parmi leurs cercles familiaux et amicaux.

La demande de subvention faite en réponse à l'appel à projets « solidarité internationale » des Ville et Métropole de Lyon portait sur un montant de 7 700 euros (50% du montant de la phase 2). L'écart avec la somme allouée (5 000 €) a pu être compensé par les apports complémentaires de Morija et LMDO.

5 Retour sur la réalisation du projet

5.1 Lancement du projet

Le lancement officiel du projet a été concrétisé par une réunion publique à l'école primaire de Pibsé le 3 mars 2020, en présence d'un représentant de LMDO (son trésorier P. Savary) et du chef du bureau de coordination du CEAS au Burkina (CoBF/CEAS). A cette occasion, les détails du projet avaient été présentés à une assistance nombreuse, constituée de divers représentants d'institutions locales, de villageois du quartier, de parents d'élèves et des enseignants.



Réunion de lancement le 3 mars 2020 à l'école de Pibsé

5.2 Ralentissement des activités à la suite de la pandémie de la Covid-19

Nous avions tenu à lancer le projet en mars 2020 pour que les travaux relatifs aux forages puissent se faire avant la saison des pluies. Cependant, le projet a connu un ralentissement des activités programmées dû à la pandémie mondiale du Coronavirus (Covid-19).

Les décisions gouvernementales liées à celle-ci ont entravé la mise en œuvre des activités prévues pour l'école primaire de Pibsé et celles prévues au quartier Silmissen et notamment les travaux de réalisation du forage :

- Fermeture de tous les établissements d'enseignement, dont les écoles primaires, à partir du 16 mars 2020 et jusqu'au 1er juin (réouverture partielle des écoles pour les élèves en classe d'examens) ; report des examens au mois de juillet et août 2020 ;
- Mise en quarantaine le 26 mars 2020 jusqu'au 04 mai 2020 de toutes les villes ayant enregistré au moins un cas de Covid-19, dont Ouagadougou la capitale.

Les activités du projet n'ont pu reprendre qu'après l'allègement des différentes mesures gouvernementales. Celles-ci ont aussi perturbé le fonctionnement du comité de suivi, qui n'a pas pu se réunir régulièrement comme prévu.

5.3 Travaux au niveau de l'école

- Réhabilitation du forage

Après dépose de la pompe India, la réalisation d'essai de pompage et de soufflage a permis de connaître les niveaux d'eau et le débit du forage, avant la pose d'une pompe de type Volonta. Cette réhabilitation avait pour but d'une part d'obtenir les données techniques du forage de l'école à travers les différents essais et réduire les charges d'entretien de la pompe du forage à travers la pose de la pompe Volonta, construite par l'atelier St. Famille à Ouaga et facile d'entretien.

- Réalisation du lave-main

Ce lave-main a été réalisé sur mandat par l'ONG Morija.

Par ailleurs, par suite de la pandémie de la Covid-19 et pour donner suite à une action d'urgence menée en Suisse, le CEAS a offert des lave-mains à pédales qui ont été déposés devant chaque classe.



Les lave-mains offerts par le CEAS

- Aménagement du jardin scolaire

L'aménagement du jardin scolaire s'est déroulé du 08 au 13 février 2021 avec l'appui d'un ingénieur agronome.

Les 3 points d'accès à l'eau ont été implantés à l'intérieur du jardin, à proximité du forage et à proximité du lave-main réalisé dans la cour de l'école.



Clôture du jardin et préparation de la plantation de la haie

5.4 Travaux au niveau du village

- Réalisation d'un forage équipé d'une pompe immergée et de deux réservoirs

Le forage a été réalisé fin mars 2020, les travaux étant suivis assidûment par la population du quartier. Un débit de 3,6 m³/h avait été obtenu à une profondeur de 45 mètres, cependant les villageois ont incité l'entreprise à descendre plus bas dans l'espoir d'un débit encore meilleur ; cela n'a malheureusement pas été le cas, le débit étant finalement de 2,5 m³/h.

Pour minimiser et gérer les éventuels conflits d'usages (eau potable/besoins domestiques vs eau agricole), un système de by-pass a été réalisé pour donner la priorité aux besoins d'eau potable.



Le chantier du forage à Silmissen (mars 2020)

- Mise en place du comité de gestion du forage

Il convenait pour les partenaires au projet de s'assurer que les dispositions et conditions nécessaires à l'entretien et au suivi des installations créées étaient mises en place. La législation Burkinabè¹ prévoit à l'échelle des villages et secteurs la mise en place d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE), avec lesquelles les mairies doivent signer des conventions de délégation de gestion.

Cependant, lors des démarches effectuées auprès de la mairie et des populations, il est ressorti qu'il n'existe pas d'AUE reconnue dans le village de Pibsé. Il a alors été convenu avec la population du quartier Silmissen de mettre en place une organisation assez simple pour gérer le système d'AEP réalisé par le projet « de l'eau pour Pibsé », et de se fixer des règles consensuelles d'accès à l'eau par les ménages et les autres types d'usagers. Une commission a été mise en place avec des représentants des villageois pour élaborer le règlement et préparer la mise en place du comité de gestion.



Les membres de la commission préparatoire.

5.5 Remise des installations aux bénéficiaires et à la commune

Si la Commune de Doulougou, dont relève le village de Pibsé, n'avait pas été associée en amont du projet, ni à son démarrage, il a été jugé indispensable aux promoteurs du projet de lui remettre les installations créées, compte tenu de leur caractère public et de leur finalité. Cependant, il a été convenu que les bénéficiaires (population du quartier, enseignants et élèves du quartier) devaient en conserver la gestion. A cet effet deux conventions quadripartites ont été élaborées et signées, l'une pour le nouveau forage, l'autre pour l'école.

En parallèle de cet aspect administratif, une cérémonie officielle de remise du forage du quartier à la Commune a été organisée le 27 janvier 2021, en présence du bureau exécutif de gestion du forage, de M. Daniel SCHNEIDER directeur du CEAS, de M. Patrick SAVARY représentant LMDO et de M. Léonard COMPAORE, 1^{er} adjoint au maire de Doulougou. A cette occasion, une visite des installations de l'école avait été organisée, mais le jardin n'était pas encore aménagé.

¹ Décret n°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE du 3 mars 2009 portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement

6 Bilan et perspectives

6.1 Succès du projet

Quelques mois après la fin du projet, on peut en retenir les **points positifs suivants**.

- **La mobilisation communautaire autour du projet**

La contribution active et la volonté des bénéficiaires (Association des Parents d'Elèves (APE), comité de gestion de l'école (COGES), populations de Pibsé) à la réussite des différentes activités du projet ont été constantes durant toute la période d'exécution. Cela s'est matérialisé par des facilitations pour la mobilisation des agrégats, la disponibilité d'une main d'œuvre de qualité pour les différentes réalisations, la formulation de propositions et le choix des options de mise en œuvre et d'organisation pour la gestion et l'entretien des ouvrages, la disponibilité des leaders et sages du village à la recherche de solutions pour résoudre les conflits et incompréhensions autour du projet.

- **L'adéquation du projet avec les problèmes et besoins de la population, notamment les femmes**

Les femmes ont très vite abandonné l'eau du puits à grand diamètre pour l'eau du forage plus facile d'accès. Les règles et conditions d'accès (montant de la redevance) ne semblent pas constituer des barrières. En effet, la levée des difficultés liées à l'exhaure au niveau du puits à grand diamètre apporte un réel soulagement aux femmes.

De l'aveu des bénéficiaires, la réhabilitation du forage de l'école et la réalisation du nouveau forage apportent globalement une amélioration notable des conditions d'accès à l'eau potable pour l'ensemble du quartier.

6.2 Faiblesses du projet

Il est également intéressant de revenir sur quelques **points faibles**, pour en tirer des enseignements dans la perspective de nouveaux projets éventuels :

- **Le faible débit du forage de Silmissen par rapport aux attentes d'utilisation agricole de l'eau.**

Après la mise en service du forage, la population a signalé la quantité d'eau relativement faible (par rapport aux prévisions) pour satisfaire d'une part les besoins des riverains et d'autre part les besoins des maraîchers.

Bien que l'objectif d'un forage positif soit atteint, le débit de $2,5 \text{ m}^3/\text{h}$ reste faible par rapport à ce qui avait été espéré en phase projet. De ce fait, les attentes des maraîchers du quartier de Silmissen ne sont pas entièrement satisfaites, la priorité étant logiquement accordée à la fourniture d'eau potable aux ménages.

En l'absence d'étude préalable poussée, aucun objectif de débit n'avait été annoncé, mais on n'a peut-être pas été assez prudent dans la communication sur les retombées possibles du forage.

Avec le débit réel obtenu et compte tenu des besoins domestiques, le forage peut satisfaire une superficie de 2500 m^2 soit un quart d'hectare pour les besoins des producteurs maraîchers. Il revient maintenant au comité de gestion de tenir compte de cette donne, indépendante de la volonté des promoteurs et constructeurs, dans la gestion équitable de l'eau de ce forage.

- **La gestion des points d'accès à l'eau au niveau de l'école primaire de Pibsé**

Au niveau de l'école, l'alimentation a été conçue avec trois branchements ayant un contrôle centralisé. Après la mise en service, des pannes récurrentes ont été enregistrées sur les robinets, entraînant la fermeture complète du système d'adduction le temps de trouver une solution durable de gestion des branchements avant de procéder au changement des robinets.

Suite à ce problème, l'installation a été modifiée, un système de contrôle intermédiaire étant ajouté avant chaque point d'accès pour un meilleur contrôle de la distribution de l'eau. Il est ainsi possible d'arrêter ou de permettre de manière localisée (selon le branchement) la distribution de l'eau, et aussi, en cas de panne d'un robinet, de l'isoler afin que cela n'affecte pas entièrement le réseau. La clé de contrôle reste en possession du corps enseignant.

- **L'association tardive de la mairie de Doulougou par les autres acteurs**

Pendant la phase diagnostic, les bénéficiaires avaient émis des réserves sur l'implication de la mairie de Doulougou dont relève le village de Pibsé dans la mise en œuvre du projet, au regard entre autres d'expériences passées. Contactée plus tard dans la perspective de mettre en place la gestion du forage, le maire et son secrétaire général ont plutôt proposé des facilités pour formaliser le comité de gestion sans poser des conditions et sans chercher à s'immiscer dans sa gestion. La mairie a ainsi accepté la gestion du forage par les villageois, actée dans le PV de remise qu'elle a signée, et félicité tous les acteurs du projet.

6.3 Suites possibles

- **Au niveau de l'école primaire**

Le contact avec la direction de l'école pourrait être maintenu, pour se tenir informé de l'utilisation des équipements et de l'activité au jardin, et envisager le cas échéant des compléments ou suites au projet, si des besoins sont exprimés.

- **Au niveau du quartier Silmissen**

Suite à la décision de la mairie de Doulougou de reconnaître le comité de gestion du forage à travers la signature du PV de remise, il avait été convenu que le bureau exécutif du comité de gestion entreprenne les différentes démarches administratives en vue de l'obtention d'un arrêté de reconnaissance.

Par ailleurs, et comme évoqué verbalement lors de la cérémonie du 27 janvier 2021, l'association LMDO maintiendra le contact avec la Commune. Il s'agirait comme pour l'école, de rester attentif à l'appropriation du forage par les bénéficiaires et à l'expression d'éventuels besoins d'amélioration ou de nouveaux besoins à examiner.

Annexes

- 1 - Chronogramme du projet
- 2 - Bilan des appels à dons relatifs au projet
- 3 - Procès verbaux de remise des installations
 - 3a – forage de Silmissen
 - 3b – installations à l'école
- 4 - Références documentaires
- 5 - Présentation synthétique des acteurs du projet.

Annexe 1 – chronogramme du projet

- **novembre 2021 : clôture du projet**
 - réunion de validation LMDO/CEAS (03/11/2021)
 - remise du rapport final d'exécution par le CEAS (30/09/2021)
- **juillet 2021 : remise officielle des installations de l'école (02/07/2021)**
- **février à juin 2021 : aménagement et mise en exploitation du jardin**
 - suivi des plantations et récoltes,
 - formation des encadrants et démonstrations culinaires
 - clôture du jardin et dotation en matériels
 - mise en place de la pépinière et du compostage
- **janvier 2021 : remise officielle du forage de Silmissen (27/01/21)**
- **novembre - décembre 2020 : livraison du forage du quartier**
 - réception technique des infrastructures et installations (16/01/20)
 - formation des maintenanciers du forage
 - mise en place du comité de gestion du forage (élection bureau 29/11/20)
- **novembre 2020 : préparation de la création du jardin pédagogique**
 - installation du système d'irrigation (pompe solaire, réservoirs)
- **octobre 2020 : lancement de la 2ème phase**
 - deuxième campagnes de dons
 - octroi de la subvention de la Métropole de Lyon (délib. 05/10/20)
- **juin à septembre 2020 : suite des interventions au quartier**
 - concertation pour la gestion du forage (1ère réunion 07/07/20)
 - installation de la pompe immergée, des équipements et châteaux d'eau
- **mars à juin 2020 : réalisation des travaux (1^{ère} phase)**
 - réception du forage de l'école (02/06/20)
 - construction des lave-mains
 - aménagement de la margelle et des abords du forage de l'école
 - réalisation du forage du quartier (30/03 - 18/04/20)
 - réhabilitation du forage de l'école (22-26/03/20)
- **janvier / mars 2020 : lancement du projet**
 - réunion publique à l'école primaire de Pibsé (03/03/2020)
 - concrétisation des promesses de don auprès de LMDO
 - validation de leurs contributions par le CEAS et l'AS-CEAS Vaud
 - décision de lancer le projet et création formelle de l'association (31/01/20)
- **janvier à décembre 2019 : initiation et préparation du projet**
 - lancement d'un appel à promesses de dons (décembre 2019)
 - remise de la note conceptuelle (13/12/19)
 - mission du CEAS sur site (rapport 03/07/19)
 - visite de terrain et contacts préliminaires (D.Bertrand, 30/01-08/02/19)
 - échanges entre initiateurs du projet (visio, mails, tout au long de l'année)

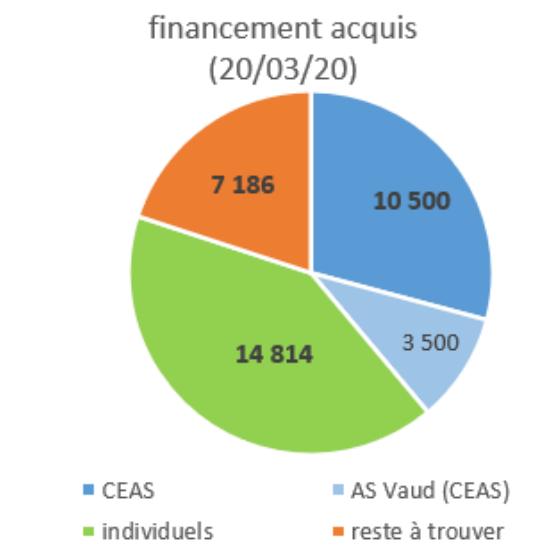
Annexe 2 – bilan des appels à dons

• Appel à contributions pour le lancement du projet

Pour lancer le projet, les initiateurs de celui-ci avaient sollicité en décembre 2019 d'anciens membres de l'équipe des margouillats et autres expatriés au Burkina, ainsi que leurs relations amicales et familiales pour savoir s'ils étaient disposés à les soutenir dans leur démarche.

Les promesses de dons formulées par 26 contributeurs potentiels atteignaient un montant total de 15 036 euros ; ajouté aux sommes que le CEAS et son association de soutien du Canton de Vaud (Suisse) étaient prêtes à engager (respectivement 10 500 et 3 500 euros

La décision de lancer le projet étant prise, il a été demandé aux donateurs potentiels de concrétiser leur promesse, ce qui a été fait par la quasi totalité d'entre eux (25) pour un montant récolté de 14 814 euros. Le financement disponible au démarrage du projet était ainsi de 28 814 euros, soit 80% du budget prévisionnel initial estimé à 36 000 euros.



• Appel à dons pour le bouclage de la phase 2

Le montant de la subvention accordée par la Métropole de Lyon dans le cadre de l'appel à projets « solidarité internationale » a été de 5 000 euros, alors que la phase 2 du projet à Pibsé, objet de la candidature déposée par LMDO, était chiffrée à 14 400 euros. Pour réunir les sommes nécessaires, en complément des contributions additionnelles du CEAS et de Morijsa et des fonds disponibles à son niveau, LMDO a lancé en octobre 2020 un second appel à dons ; l'objectif était de recueillir 2 500 euros.

montant à récolter	2 500
Financement acquis	2 875
excédent récolté	375
Nombre de contributeurs	13

Au final, 13 donateurs ont répondu favorablement à l'appel et la somme de 2 875 euros a été récoltée. Conformément à ce qui avait été annoncé lors de l'appel à dons, LMDO a prévu d'affecter le surplus à d'autres projets.

Annexe 3a – Procès verbal de remise du forage de Silmissen



Procès-verbal de remise des installations du forage de Silmissen

réalisées dans le cadre du projet

« De l'eau pour PIBSE »

ENTRE

La Commune de Doulougou

et

L'association Les Margouillats de Ouaga (LMDO)

et

Le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS)

et

Le comité de gestion du forage de Silmissen

Procès-verbal

entre :

la **Commune de Doulougou**, commune rurale de la province du Bazega, Burkina Faso, représentée par son maire, Monsieur Hamadou ILBOUDO, ci-après dénommée "la Commune", d'une part,

Les Margouillats de Ouaga, association d'intérêt général de droit français, dont le siège social est sis 3 Allée des Cyprès F-69780 Mions, N° RNA : W691101922 – N° SIREN : 882264724, représentée par son Président, monsieur Dominique BERTRAND, ci-après dénommée "LMDO", d'une autre part,

le **Centre Ecologique Albert Schweitzer**, Fondation Suisse à but non lucratif dont le siège social est sis Rue des Beaux-Arts 21 - CH-2000 Neuchâtel, Suisse, représentée par son coordinateur-représentant au Burkina Faso, monsieur Modeste BATIONO, ci-après dénommée "le CEAS", d'une autre part,

et le **comité de gestion du forage de Silmissen**, constitué par les habitants du quartier Silmissen du village de Pibsé, représenté par son Président, monsieur Ablassé DIKOUDOGO, ci-après dénommé "le Comité", d'autre part.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE

- Pibsé est un village rattaché à la commune de Doulougou (Burkina Faso);
- l'association LMDO a été constituée le 31 janvier 2020 par une assemblée générale constitutive et est régulièrement déclarée;
- le projet « De l'eau pour Pibsé » - désigné dans la suite par le terme « *le projet* » - a été initié courant 2019 par les membres fondateurs de l'association LMDO et le Centre écologique Albert Schweitzer CEAS), en réponse à la sollicitation des villageois de Pibsé;
- le but du *projet* est principalement d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable dans le village de Pibsé, par la création et la réhabilitation de forages;
- le *projet* a été mené en concertation étroite avec les villageois de Pibsé au travers d'un comité local de suivi;
- la *commune* est maître d'ouvrages et a en charge la planification, l'exécution, la gestion et le suivi-évaluation en matière d'approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (AEP), conformément au décret du 3 mars 2009 n° 2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE, portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'AEP;

h d

- il n'existe pas, au niveau de la commune de Doulougou, d'association des usagers de l'eau (AUE) fonctionnelle et opérationnelle constituée comme prévu par ce cadre institutionnel;

les actions suivantes ont été menées dans le cadre du *projet*:

Un forage a été réalisé au quartier Silmissen, l'intégralité des travaux de construction et d'équipement ayant été financés par LMDO et le CEAS.

Un comité local de gestion de ce forage a été mis en place par la population du quartier Silmissen, afin de mettre en place une organisation assez simple pour gérer ce système d'AEP et de fixer des règles consensuelles d'accès à l'eau par les ménages et les autres types d'usagers.

CONSTATS ET DÉCISIONS

1) Remise des installations

LMDO remet à la *Commune* les installations constituées par le forage réalisé au quartier Silmissen, comprenant :

- un forage, d'un débit de 2,5 m³/h;
- deux réservoirs de stockage constitués chacun d'un polytank de 5 m³ installé sur support métallique de 5 m de hauteur;
- une pompe solaire (caractéristiques Grundfos SQF 8 A-5) alimentée par un système photovoltaïque de 1020Wc;
- un système d'adduction en PHD de 40.

Ces installations ont fait l'objet d'une réception technique le 16 janvier 2021, dont le procès-verbal, accompagné de la description détaillée et de la documentation technique des installations, est joint en annexe 1 au présent procès-verbal.

Le CEAS, en charge de la maîtrise d'œuvre du *projet*, atteste que le forage et ses installations ont fait l'objet au préalable des tests et essais nécessaires à garantir son bon fonctionnement, et la qualité de l'eau puisée a fait l'objet des analyses réglementaires au présent procès-verbal.

Les résultats de ces tests et analyses sont joints en annexe 2 au présent procès-verbal.

La *Commune* effectuera les formalités réglementaires de déclaration des nouvelles installations auprès des administrations burkinabè habilitées.

2) Gestion du forage

La *Commune* délègue au *Comité* la gestion des installations du forage de Silmissen décrites ci-dessus, et l'encadrement de l'usage de l'eau potable produite par celui-ci.

PV remise forage de Silmissen (LMDO / Doulougou)

Page 2

A d

Le Comité s'engage pour ce faire à mettre en œuvre les dispositions élaborées dans le cadre du projet, qu'il a validées en assemblée générale le 27 novembre 2020, et qui sont consignées dans le document « *Règles et conditions d'exploitation et d'accès à l'eau du forage aménagé au profit des populations du quartier Silmissen dans le cadre du projet "De l'eau pour Pibsé"* ». Ce document définit les instances du comité et son fonctionnement, les conditions d'accès à l'eau produite par le forage et d'utilisation de celle-ci, ainsi que les modalités de gestion des fonds relatifs à l'utilisation et l'entretien des installations.

Ce document est joint en annexe 3 au présent procès-verbal.

3) Modification des installations

Aucune modification des installations décrites au point 1 (extensions, branchements supplémentaires, complément ou remplacement d'équipement) ne pourra être réalisée sans l'accord préalable du comité de gestion.

Ces modifications seront tracées par la mise à jour de l'annexe 1 du présent procès-verbal, dont la version actualisée sera transmise à la Commune.

Ont signé

Pour la commune de
Doulougou

Pibsé le, 27/01/2021

P. le Maire et P.D.




Pour Les Margouillats de Ouaga

Pibsé le, 28/01/2021

P. D. le Président



Pour le Centre Écologique
Albert Schweitzer

Pibsé le,


27/01/2021

Comité de gestion du forage de
Silmissen

Pibsé le, 27/01/2021



Annexe 3b – Procès verbal de remise des installations de l'école



Procès-verbal de remise des installations à l'école primaire de Pibsé

réalisées dans le cadre du projet

« De l'eau pour PIBSE »

ENTRE

La Commune de Doulougou

et

L'association Les Margouillats de Ouaga (LMDO)

et

Le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS)

et

L'administration de l'école primaire de Pibsé

Procès-verbal

entre :

la **Commune de Doulougou**, commune rurale de la province du Bazega, Burkina Faso, représentée par son maire, Monsieur Hamadou ILBOUDO, ci-après dénommée "la Commune", d'une part,

Les Margouillats de Ouaga, association d'intérêt général de droit français, dont le siège social est sis 3 Allée des Cyprès F-69780 Mions, N° RNA : W691101922 – N° SIREN : 882264724, représentée par son Président, monsieur Dominique BERTRAND, ci-après dénommée "LMDO", d'une autre part,

le **Centre Ecologique Albert Schweitzer**, Fondation Suisse à but non lucratif dont le siège social est sis Rue des Beaux-Arts 21 - CH-2000 Neuchâtel, Suisse, représentée par son coordinateur-représentant au Burkina Faso, monsieur Modeste BATIONO, ci-après dénommée "le CEAS", d'une autre part,

et **l'administration de l'école primaire de Pibsé**, constitué par le corps enseignants de l'école primaire de Pibsé, représenté par son Directeur, monsieur Yahaya COMPAORE, ci-après dénommé "L'Administration", d'autre part.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE

- Pibsé est un village rattaché à la commune de Doulougou (Burkina Faso);
- l'association LMDO a été constituée le 31 janvier 2020 par une assemblée générale constitutive et est régulièrement déclarée;
- le projet « De l'eau pour Pibsé » - désigné dans la suite par le terme « *le projet* »
 - a été initié courant 2019 par les membres fondateurs de l'association LMDO et le Centre écologique Albert Schweitzer CEAS), en réponse à la sollicitation des villageois de Pibsé;
 - le but du *projet* est principalement d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable dans le village de Pibsé, par la création et la réhabilitation de forages;
 - le *projet* a été complété en juin 2020 par un volet promotion de l'éducation environnementale à l'école primaire, avec le soutien de la Métropole de Lyon;
 - le *projet* a été mené en concertation étroite avec les villageois de Pibsé au travers d'un comité local de suivi;
 - la *Commune* est maître d'ouvrages et a en charge la planification, l'exécution, la gestion et le suivi-évaluation en matière d'approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (AEP), conformément au décret du 3 mars 2009 n° 2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE, portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'AEP;

- il existe au niveau de l'école un comité de gestion (Cuges);
- la commune est propriétaire des infrastructures et équipements de l'école primaire publique de Pibsé ;

les actions suivantes ont été menées dans le cadre du *projet*:

Le forage de l'école primaire de Pibsé a été réhabilité à travers la dépose de la pompe India et la pose d'une pompe Volonta, couplée à un système d'entraînement solaire et équipé d'un réservoir de stockage et d'un mini réseau d'adduction, l'intégralité des travaux de construction et d'équipement ayant été financés par LMDO et le CEAS.

Un jardin maraîcher à vocation pédagogique et alimentaire a été aménagé à l'école primaire, son irrigation étant assurée à partir du forage réhabilité.

Deux enseignants et deux parents d'élèves ont été responsabilisés et formés sur l'approche agro-écologique, les techniques maraîchères et l'exploitation d'un jardin.

CONSTATS ET DÉCISIONS

1) Remise des installations

LMDO remet à la *Commune* les installations constituées par

- le forage réhabilité à l'école primaire de Pibsé comprenant :
 - o un forage, d'un débit de 2,6 m³/h;
 - o un réservoir de stockage d'un polytank de 5 m³ installé sur support métallique de 5 m de hauteur;
 - o une pompe Volonta couplée à une dynamo électrique;
 - o un système photovoltaïque de 680Wc;
 - o un système d'adduction en PHD de 40 conduisant à trois prises d'eau;
 - o un dispositif lave-mains en dur,
 - o un compteur débit-métrique,
- le jardin pédagogique constitué par :
 - o un périmètre clôturé (en grillage) de 2320 m² offrant 2000 m² de surface cultivable,
 - o deux bassins en béton de 2m³,
 - o un lot de petit matériel de jardinage.

Ces installations ont fait l'objet de réceptions techniques le 02 juin 2020 et le 16 janvier 2021, dont le procès-verbal, accompagné de la description détaillée et de la documentation technique des installations, est joint en annexe 1 au présent procès-verbal.

Le CEAS, en charge de la maîtrise d'œuvre du *projet*, atteste que le forage et ses installations ont fait l'objet au préalable des tests et essais nécessaires à garantir son bon fonctionnement, au présent procès-verbal.

Les résultats de ces tests et analyses sont joints en annexe 2 au présent procès-verbal.

2) **Gestion du forage et du jardin**

La Commune délègue à l'Administration

- la gestion des installations du forage de l'école primaire de Pibsé décrites ci-dessus, et l'encadrement de l'usage de l'eau potable produite par celui-ci,
- la gestion et l'exploitation du jardin à des fins pédagogiques et d'utilisation des récoltes produites, prioritairement à destination de la cantine de l'école.

L'Administration assurera cette gestion en lien avec le Coges.

3) **Modification des installations**

Aucune modification des installations décrites au point 1 (extensions, branchements supplémentaires, complément ou remplacement d'équipement) ne pourra être réalisée sans l'accord préalable de l'Administration.

Ces modifications seront tracées par la mise à jour de l'annexe 1 du présent procès-verbal, dont la version actualisée sera transmise à la Commune.

Ont signé

Pour la commune de Doulougou

Pibsé, le 05/07/2021



Pour le Centre Écologique
Albert Schweitzer

Pibsé, le



Pour Les Margouillats de Ouaga

Pibsé, le 23 juin 2021



Pour l'administration de l'école
 primaire de Pibsé

Pibsé, le 02/07/2021



Annexe 4 - Références documentaires

- Rapport de mise en œuvre du projet Pibsé (CoBF/CEAS, 30 septembre 2021) et ses annexes :
 - > Fiches techniques forage de l'école primaire de Pibsé ;
 - > Rapport de l'aménagement du jardin scolaire de l'école primaire de Pibsé ;
 - > Rapport de la formation des enseignants en hygiène et assainissement ;
 - > Liste du matériel remis à l'école pour soutenir le jardin scolaire ;
 - > Procès-verbal de remise des installations de l'école
 - > Document technique du forage du quartier Silmissen ;
 - > Règles et conditions d'exploitation et d'accès à l'eau du forage aménagé au profit des populations du quartier Silmissen dans le cadre du projet « de l'eau pour Pibsé » ;
 - > Procès-verbal de remise des installations du forage de Silmissen
 - > Attestation de reconnaissance de la mairie de Doulougou au CEAS.
- Réponse à l'Appel à Projets solidarité internationale Lyon 2021-2 (LMDO, juin 2021)
- CR du bureau exécutif du comité de gestion du forage du quartier Silmissen (27 novembre 2021)
- Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet « Pibsé – accès à l'eau potable » (LMDO-Morija, octobre 2020)
- Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet « Pibsé – accès à l'eau potable » (LMDO-CEAS, septembre 2020)
- CR de la réunion du comité de suivi du projet « de l'eau pour Pibsé » (7 juillet 2021)
- De l'eau pour Pibsé (Projet humanitaire des Margouillats de Ouaga - Relevé de conclusions de la réunion du 31 janvier 2020)
- Note conceptuelle du projet « Pibsé – accès à l'eau potable » N° BF-F2001 (CEAS, décembre 2019)
- Rapport de la mission d'analyse de la demande d'adduction d'eau pour la consommation domestique et la production maraîchère à Pibsé (CoBF/CEAS, juillet 2019)
- Projet forage Pibsé - Relevé de conclusions de la visio conférence du 23 janvier 2019

Annexe 5 – Présentation synthétique des acteurs du projet

Les Margouillats de Ouaga (LMDO)



Association d'intérêt général de droit français, régie par la loi du 1er juillet 1901, « **Les Margouillats de Ouaga** » (**LMDO**) est née de la volonté de quelques anciens expatriés au Burkina, unis par leur attachement à ce pays et le désir de venir en aide à ses habitants. Créée à l'occasion du lancement du projet à Pibsé, LMDO est ouverte à toutes les personnes partageant de manière désintéressée son objectif de promouvoir la mise en œuvre de projets de développement à caractère humanitaire et/ou socio-éducatif, avec une priorité sur le territoire du Burkina Faso.

Le Centre écologique Albert Schweitzer (CEAS)



Créé en 1980, le CEAS est une ONG suisse qui a pour philosophie de « contribuer à la lutte contre la pauvreté par des moyens qui allient économie et écologie ». Sa mission, est de générer des dynamiques sociales et économiques positives en Afrique, grâce à la co-création et au partage de

solutions innovantes et respectueuses de l'environnement, notamment dans les secteurs des technologies appropriées et des énergies renouvelables, de la sécurité alimentaire et des techniques d'agro transformation, d'assainissement et de gestion des déchets..

Le CEAS est représenté au Burkina Faso par un bureau de coordination (CoBF), très actif notamment dans les régions de Pô, Nobéré et dans celle de Kombissiri, où se trouve Pibsé.



Fondée en 1979 en Suisse, puis en France en 1997, Morija est une organisation humanitaire et de coopération au développement dont l'objectif est de venir en aide aux populations vulnérables, principalement en Afrique subsaharienne.

Morija poursuit ces buts dans les domaines de la Nutrition, Eau-Assainissement-Hygiène, Santé, Éducation et Développement Rural. Dans la mise en place de ses programmes, Morija attache une grande importance aux approches participatives, aux technologies appropriées et à l'innovation sociale.

Les acteurs locaux

Le **Comité de gestion (« Coges ») du village de Pibsé**² a en charge les questions d'eau, de construction et d'entretien de bâtiments et équipements au niveau de l'école. Son Assemblée Générale est composée de tous les villageois, et son bureau de cinq (5) membres est présidé par le conseiller municipal du village ; le directeur de l'école en est le secrétaire général.

Dans le cadre du projet, un comité de suivi a été mis en place, composé du chef du village, du président du Coges, du directeur de l'école et d'Amidou Ouedraogo (initiateur du projet).

² Les Coges sont des structures mises en place sur demande du ministère de l'éducation nationale pour accompagner les Associations de Parents d'Elèves (APE) à trouver des réponses aux questions qui les dépassent, en mobilisant tous les villageois, même n'ayant pas d'enfant à l'école.



Ce projet a été réalisé avec le soutien financier de la Métropole de Lyon.



*Ce rapport a été rédigé par Dominique BERTRAND.
relecteurs : Claude CHOCHON, Patrick SAVARY, Daniel SCHNEIDER
crédits photos : © CEAS et Amidou OUEDRAOGO*

LMDO - mai 2022

Association : LES MARGOUILLATS DE OUAGA

N° RNA W691101922 - N° SIREN 882264724

Siège social : 3 allée de cyprès 69780 MIONS(France)

<https://margouillatsdeouaga.monsite-orange.fr>